



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 27 septembre 2018
3003 Berne-Wabern, le 25 septembre 2018

Le mois d'août 2018 en un coup d'œil

	Août 2018	Janvier – août 2017	Janvier - août 2018
Etrangers (population résidente permanente)	2'072'185	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	3'578	30'240	29'871
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'134	59'994	59'540
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'817	14'848	15'924
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	684	5'009	5'049
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	622	5'038	5'097
Dérogations aux conditions générales d'admission	327	2'208	2'325
Regroupement familial (population résidente permanente)	4'646	27'770	27'887
Naturalisation	731	25'693	21'501

Table des matières

1.	Population étrangère au 31.08.2018	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	4
2.2.	Emigration (sorties)	5
2.3.	Solde migratoire	6
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1.	Actifs UE-17/AELE	7
3.2.	Actifs UE-8	8
3.3.	Actifs UE-2	9
3.4.	Contingents Croatie.....	10
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	20
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	21
9.	Définitions	22

1. Population étrangère au 31.08.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Août 2017	Août 2018	Différence en %
Total	2'043'968	2'072'185	1.4
UE-28/AELE	1'399'406	1'417'314	1.3
UE-17	1'258'671	1'268'363	0.8
UE-8	84'268	90'730	7.7
UE-2	23'677	25'613	8.2
Croatie	28'818	28'579	-0.8
Ressortissants d'Etats tiers	644'562	654'871	1.6

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'072'185	100	28'217	1.4%
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'149	1.1	-1'200	-4.9%
Autorisations de séjour	690'528	33.3	585	0.1%
Autorisations d'établissement	1'358'508	65.6	28'832	2.2%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Août 2017	Août 2018	Différence en %
Total	58'582	57'969	-1.0
UE-28/AELE	48'368	48'044	-0.7
UE-17	33'650	31'536	-6.3
UE-8	10'846	10'962	1.1
UE-2	3'391	4'962	46.3
Croatie	425	519	22.1
Ressortissants d'Etats tiers	10'214	9'925	-2.8

Source : SYMIC

- En août 2018, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En août 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.9% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.1% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	12'481	12'119	-2.9	87'068	88'046	1.1
UE-28/AELE	8'609	8'240	-4.3	59'995	61'024	1.7
UE-17	7'205	6'747	-6.4	48'584	49'554	2.0
UE-8	1'066	1'143	7.2	7'673	8'487	10.6
UE-2	256	238	-7.0	3'203	2'158	-32.6
Croatie	52	65	25.0	351	581	65.5
Ressortissants Etats tiers	3'872	3'879	0.2	27'073	27'022	-0.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	7'579	8'246	8.8	69'548	69'169	-0.5
UE-28/AELE	5'891	6'580	11.7	56'296	56'736	0.8
UE-17	3'912	4'372	11.8	39'899	38'323	-3.9
UE-8	1'340	1'404	4.8	12'087	12'560	3.9
UE-2	580	743	28.1	3'724	5'198	39.6
Croatie	49	50	2.0	494	549	11.1
Ressortissants Etats tiers	1'688	1'666	-1.3	13'252	12'433	-6.2

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	9'916	9'488	-4.3	64'831	65'416	0.9
UE-28/AELE	6'989	6'689	-4.3	46'179	46'761	1.3
Ressortissants Etats tiers	2'927	2'799	-4.4	18'652	18'655	0.0

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier - août 2018: 6'939 (population étrangère résidente permanente) ; 2'815 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	8'369	8'104	-3.2	52'915	54'993	3.9
UE-28/AELE	6'047	6'078	0.5	40'051	41'839	4.5
UE-17	5'331	5'308	-0.4	35'059	36'170	3.2
UE-8	549	589	7.3	3'713	4'288	15.5
UE-2	111	124	11.7	809	921	13.8
Croatie	24	28	16.7	284	268	-5.6
Ressortissants Etats tiers	2'322	2'026	-12.7	12'864	13'154	2.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	3'957	4'204	6.2	39'650	41'430	4.5
UE-28/AELE	3'127	3'250	3.9	32'331	33'724	4.3
UE-17	2'221	2'072	-6.7	23'705	23'640	-0.3
UE-8	676	789	16.7	6'676	7'060	5.8
UE-2	207	333	60.9	1'761	2'489	41.3
Croatie	12	38	216.7	99	423	327.3
Ressortissants Etats tiers	830	954	14.9	7'319	7'706	5.3

Source : SYMIC

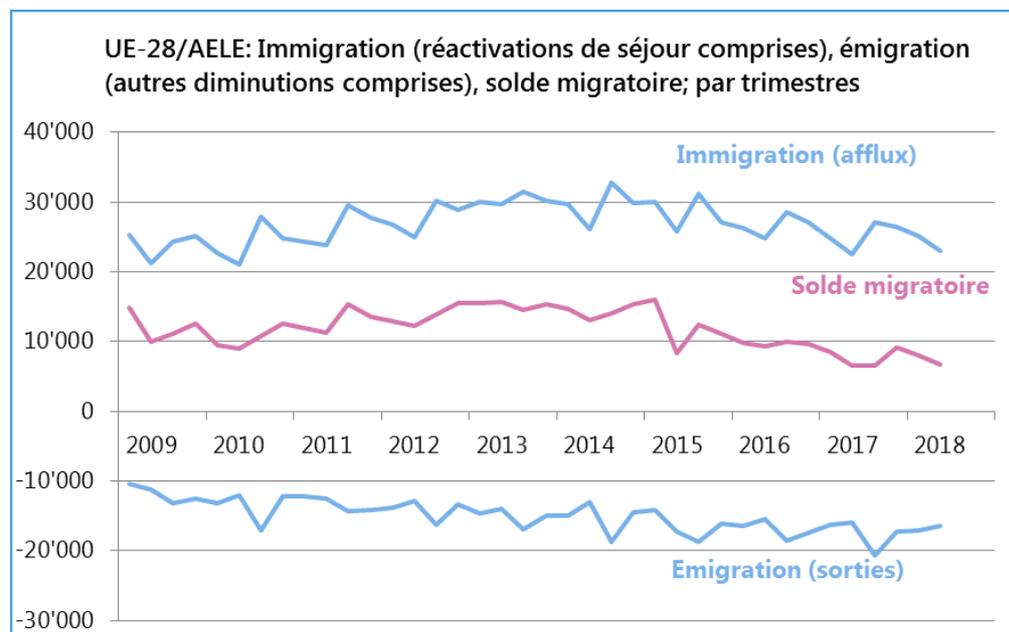
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à août 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (-1.2%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à août 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+1.1%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à août 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+3.9%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - août 2018 : 10'121 (population étrangère résidente permanente) ; 27'389 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	3'580	3'578	-0.1	30'240	29'871	-1.2
UE-28/AELE	2'276	1'893	-16.8	17'560	16'973	-3.3
UE-17	1'666	1'245	-25.3	11'765	11'767	0.0
UE-8	474	507	7.0	3'562	3'835	7.7
UE-2	114	90	-21.1	2'194	1'053	-52.0
Croatie	24	35	45.8	45	282	526.7
Ressortissants Etats tiers	1'304	1'685	29.2	12'680	12'898	1.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	1'242	1'776	43.0	5'045	3'165	-37.3
UE-28/AELE	1'231	1'919	55.9	4'810	3'653	-24.1
UE-17	542	1'252	131.0	1'201	-351	-129.2
UE-8	410	384	-6.3	2'421	2'540	4.9
UE-2	260	301	15.8	1'035	1'539	48.7
Croatie	21	-8	-138.1	173	-38	-122.0
Ressortissants Etats tiers	11	-143	-1400.0	235	-488	-307.7

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3'983	3'926	-1.4	3'970	3'111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Avril	3'721	3'893	+4.6	4'110	4'107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Mai	3'958	4'173	+5.4	4'830	4'210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Juin	3'681	3'940	+7.0	4'968	4'313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3'997	4'329	+8.3	3'916	3'616	-7.7	7'900	7'917	+0.2
Août	4'186	4'098	-2.1	3'101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Total	47'815	48'979	+2.4	49'264	43'979	-10.7	89'530	87'826	-1.9

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Mars	650	746	+14.8	1'659	1'376	-17.1	1'877	1'780	-5.2
Avril	616	763	+23.9	1'455	1'501	+3.2	1'749	1'884	+7.7
Mai	689	753	+9.3	1'966	1'890	-3.9	2'281	2'168	-5.0
Juin	727	836	+15.0	2'142	2'062	-3.7	2'544	2'645	+4.0
Juillet	748	832	+11.2	1'625	1'662	+2.3	2'065	2'376	+15.1
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'698	1'817	+7.0
Total	8'155	9'079	+11.3	16'558	17'178	+3.7	21'634	22'559	+4.3

Source : SYMIC

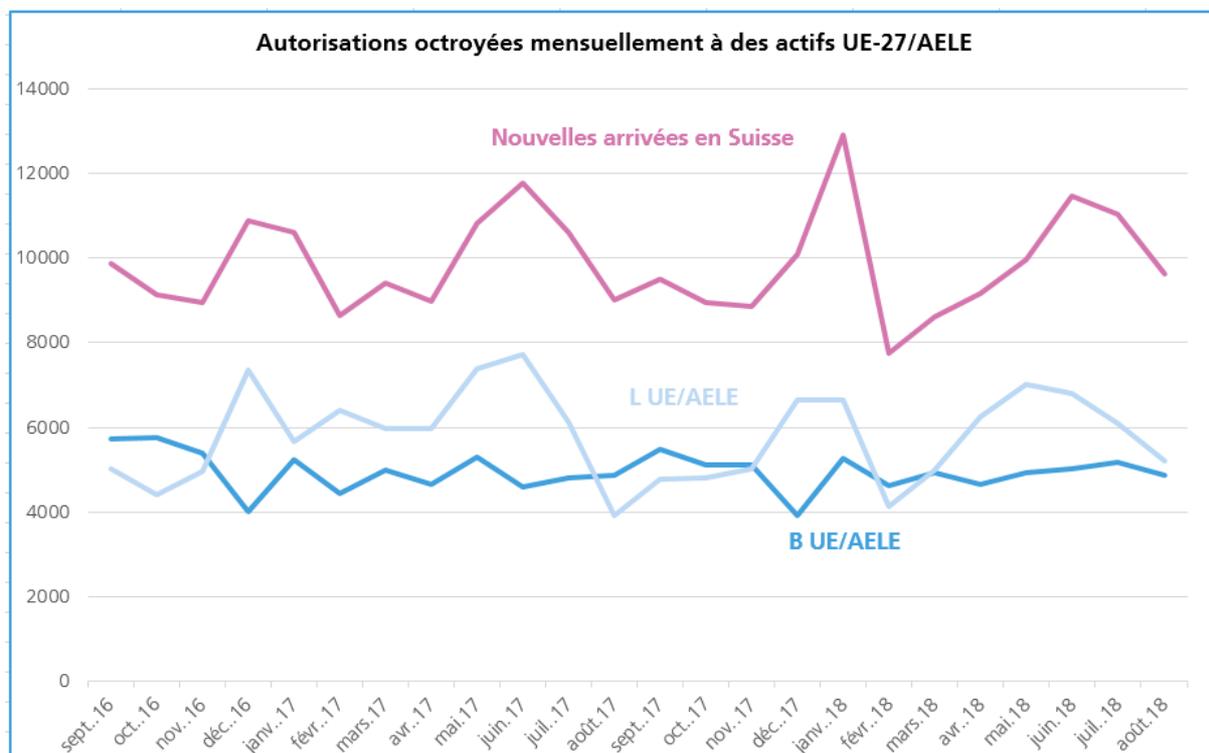
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4
Juin	*191	249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3
Total	3'734	996	-73.3	5'071	7'159	+41.2	7'520	7'498	-0.3

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel
Juillet	57	0	391	170
Août	0	0	439	122
Septembre				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	316'010
Février	3'984	3'781	4'082	312'104	316'010
Mars	4'892	3'994	4'159	312'104	316'010
Avril	4'980	5'121	4'788	316'236	317'372
Mai	4'122	5'087	4'798	316'236	317'372
Juin	4'641	4'241	5'876	316'236	317'372
Juillet	3'963	4'314	4'526	317'051	--
Août	4'748	4'318	5'396	317'051	--
Septembre	5'067	5'819		317'051	
Octobre	5'414	5'261		318'002	
Novembre	6'008	4'944		318'002	
Décembre	4'589	3'915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Août 2017	Août 2018	Différence	
			absolue	en %
Total général	943 009	945 538	2 529	0.3
Travailleurs	759 063	779 700	20 637	2.7
Indépendants	64 462	63 763	- 699	- 1.1
Travailleurs détachés	119 484	102 075	- 17 409	- 14.6

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	59 988	60 340	352	0.6
Travailleurs	38 347	40 422	2 075	5.4
Indépendants	6 331	6 022	- 309	- 4.9
Travailleurs détachés	15 310	13 896	- 1 414	- 9.2

Annonces par secteurs économiques

Total général	59 988	60 340	352	0.6
Agriculture	5 153	5 853	700	13.6
Industrie et artisanat	20 105	18 063	- 2 042	- 10.2
Services	34 730	36 424	1 694	4.9

Source : SYMIC

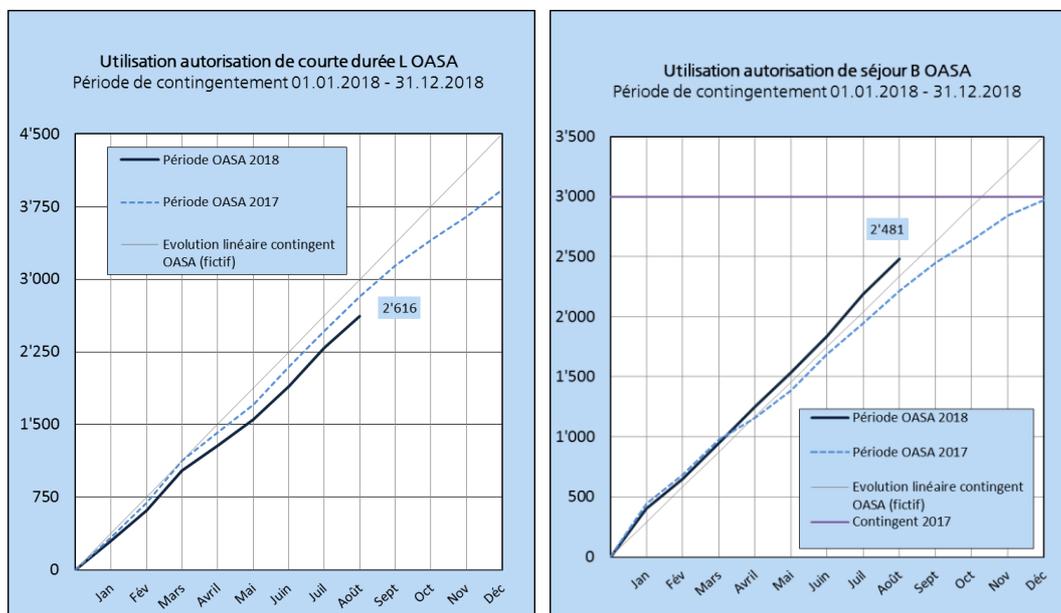
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de septembre 2017 à fin août 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -1.9% (-1'704 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +4.3% pendant cette même période (+925 personnes). De septembre 2017 à fin août 2018, une diminution des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (-0.3%, -22 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +25% en août 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+1'078 autorisations).
- En août 2018, 19'918 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (-1'723 annonces ou -8%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en août 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+5.4%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	613	682	651
Mars	1'130	1'025	978	944
Avril	1'418	1'282	1'155	1'251
Mai	1'708	1'552	1'385	1'533
Juin	2'098	1'896	1'689	1'841
Juillet	2'460	2'290	1'945	2'185
Août	2'823	*2'616	2'215	*2'481
Septembre	3'139		2'451	
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin août 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 384 permis B et 1'741 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 689 permis B et 728 permis L.

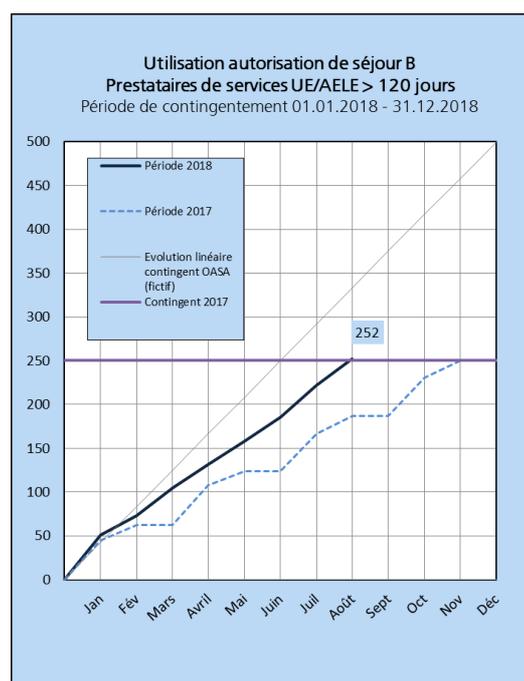
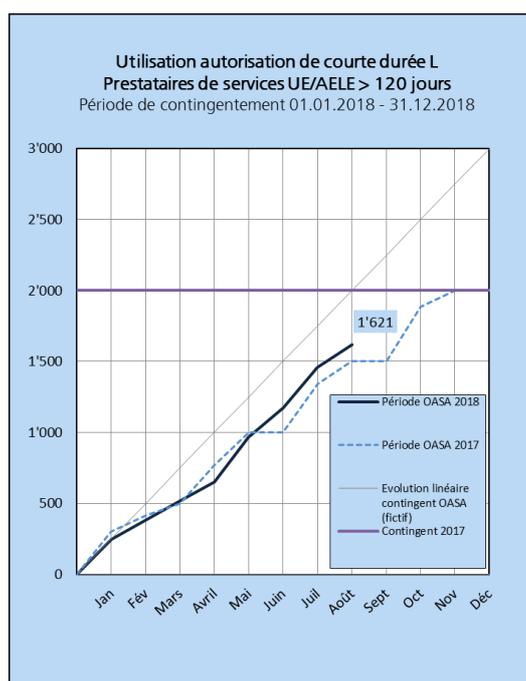


- 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin août 2018, à 58% des autorisations de séjour de courte durée L et à 71% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417	384	62	73
Mars	500	516	62	105
Avril	769	651	108	132
Mai	1'000	967	124	158
Juin	1'000	1'176	124	186
Juillet	1'342	1'458	167	222
Août	1'500	1'621	187	252
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin août 2018, à 54% des autorisations de séjour de courte durée L et à 50% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'127	5'014	-2.2	40'162	41'009	2.1
Agriculture	129	115	-10.9	1'247	1'244	-0.2
Industrie et artisanat	881	899	2.0	7'514	7'488	-0.3
Services	4'117	4'000	-2.8	31'401	32'277	2.8
UE-17	4'272	4'038	-5.5	31'927	32'880	3.0
Agriculture	80	53	-33.8	530	507	-4.3
Industrie et artisanat	746	739	-0.9	5'969	6'044	1.3
Services	3'446	3'246	-5.8	25'428	26'329	3.5
UE-8	729	801	9.9	5'752	6'457	12.3
Agriculture	46	53	15.2	560	580	3.6
Industrie et artisanat	128	131	2.3	1'037	1'175	13.3
Services	555	617	11.2	4'155	4'702	13.2
UE-2	104	126	21.2	2'319	1'305	-43.7
Agriculture	3	7	133.3	157	149	-5.1
Industrie et artisanat	5	20	300.0	486	208	-57.2
Services	96	99	3.1	1'676	948	-43.4
Croatie	9	26	188.9	76	243	219.7
Agriculture	0	2	-	0	8	-
Industrie et artisanat	1	4	300.0	13	42	223.1
Services	8	20	150.0	63	193	206.3

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté pendant les mois de janvier à août 2018 dans le secteur des « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Elle a diminué dans les secteurs économiques « agriculture » et « industrie et artisanat ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, une augmentation peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Le secteur « industrie et artisanat » a enregistré un recul de l'immigration.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'319	5'983	12.5	51'587	52'051	0.9
Agriculture	546	642	17.6	6'640	7'005	5.5
Industrie et artisanat	718	745	3.8	7'840	7'552	-3.7
Services	4'055	4'596	13.3	37'107	37'494	1.0
UE-17	3'502	3'951	12.8	36'226	34'825	-3.9
Agriculture	154	208	35.1	2'050	2'046	-0.2
Industrie et artisanat	559	587	5.0	6'689	6'270	-6.3
Services	2'789	3'156	13.2	27'487	26'509	-3.6
UE-8	1'238	1'313	6.1	11'453	11'960	4.4
Agriculture	291	273	-6.2	3'717	3'740	0.6
Industrie et artisanat	88	88	0.0	779	711	-8.7
Services	859	952	10.8	6'957	7'509	7.9
UE-2	530	675	27.4	3'461	4'771	37.9
Agriculture	97	161	66.0	858	1'208	40.8
Industrie et artisanat	61	52	-14.8	284	466	64.1
Services	372	462	24.2	2'319	3'097	33.5
Croatie	42	38	-9.5	397	440	10.8
Agriculture	4	0	-100.0	14	11	-21.4
Industrie et artisanat	9	17	88.9	82	101	23.2
Services	29	21	-27.6	301	328	9.0

Source : SYMIC

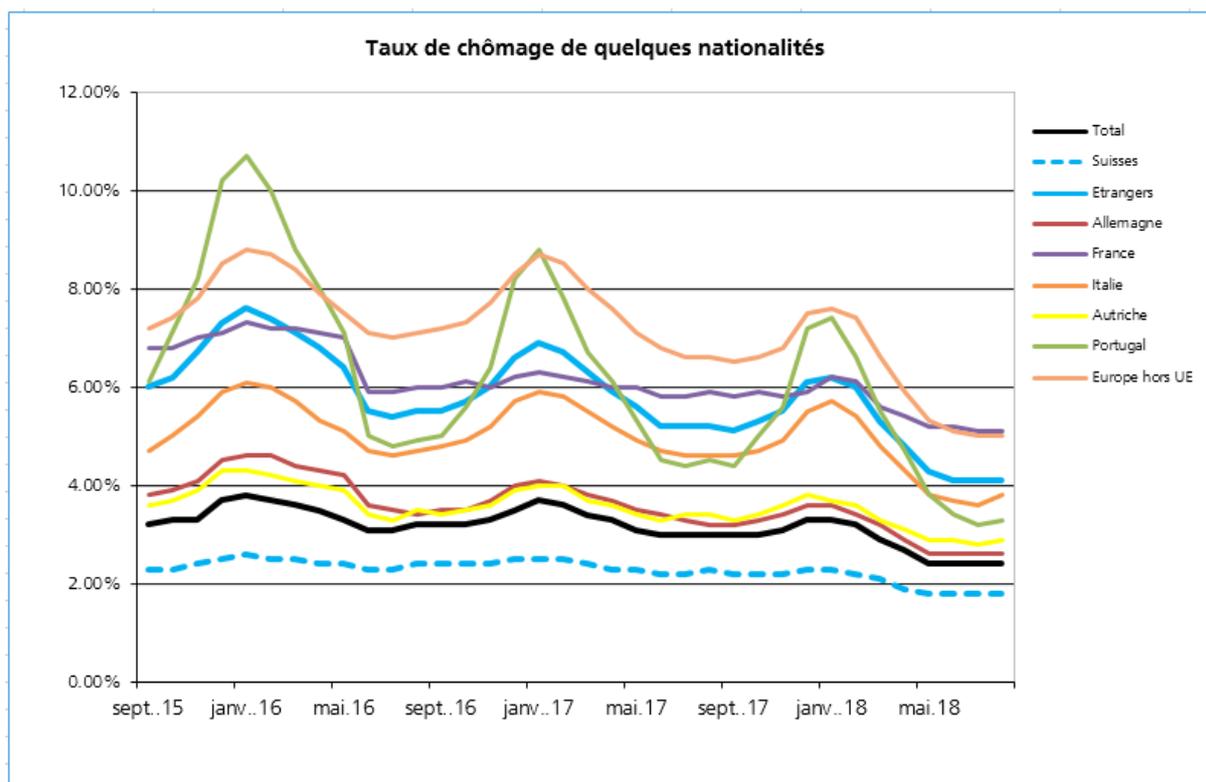
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, de janvier à août 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'010
Restauration et hébergement	1'918
Agriculture	672
Enseignement	464
Santé et service vétérinaire	408

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Août 2017	Août 2018
Total	3.0%	2.4%
Etrangers	5.2%	4.1%
Suisses	2.3%	1.8%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	6	3		56	47	-16.1
Par suite de violence conjugale	1	0		4	3	-25.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	3		52	44	-15.4
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	265	324	22.3	2'152	2'278	5.9
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	37	69		279	420	50.5
Parent étranger d'un enfant suisse	12	11		75	97	29.3
Intérêts publics majeurs	4	3		31	25	-19.4
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	157	163		1'263	1'242	-1.7
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	4	28		80	103	28.8
Autres exceptions ⁸	51	50		424	391	-7.8
Total	271	327	20.7	2'208	2'325	5.3

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - août 2018
Afghanistan	241
China	152
Kosovo	134
Somalia	126
Brésilien	118
Syrien	99
Eritrea	94
Sri Lanka	84
Irak	74
Iran	57
Übrige	586
Total	1'765

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'859	4'646	-4.4	27'770	27'887	0.4
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	801	796	-0.6	5'617	5'521	-1.7
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	4'058	3'850	-5.1	22'153	22'366	1.0

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'859	4'646	-4.4	27'770	27'887	0.4
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'758	2'564	-7.0	13'989	14'130	1.0
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	2'101	2'082	-0.9	13'781	13'757	-0.2

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - août 2018
Italie	2'557
Allemagne	2'395
France	1'821
Portugal	1'524
Kosovo	1'516
Macédoine	1'063
Etats-unis d'Amérique	988
Espagne	962
Brésil	943
Inde	884
Autres	13'234
Total	27'887

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Naturalisations	1'475	731	-50.4	25'693	21'501	-16.3
ordinaires	1'464	716	-51.1	20'015	16'444	-17.8
facilitées et réintégrations	11	15	36.4	5'678	5'057	-10.9

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Août 2017	Août 2018	Différence en %
Allemagne	284	195	-31.3
Italie	152	84	-44.7
Kosovo	119	57	-52.1
Turquie	77	41	-46.8
Portugal	77	34	-55.8
Macédoine	94	27	-71.3
Serbie	80	26	-67.5
Sri Lanka	57	22	-61.4
Espagne	45	20	-55.6
Royaume-Uni	22	16	-27.3

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2017	Août 2018	Différence en %	Janvier - août 2017	Janvier - août 2018	Différence en %
Total	8'461	7'795	-7.9	59'880	63'009	5.2
octroyées de manière anticipée ¹⁰	275	303	10.2	2'162	2'193	1.4

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - août 2018
Roumanie	188
Inde	183
Russie	167
Pologne	137
Hongrie	135

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 63'009 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à août 2018, dont 2'193 (3.5%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).